

**FAMILLES MONOPARENTALES : LE SECTEUR
ASSOCIATIF, VICTIME COLLATÉRALE D'UNE
POLITIQUE PUBLIQUE INEFFICACE ?**

Sandrine Franceschi & Philippe Halasz-Baradlay



Varia

Cette analyse propose de resituer les enjeux socio-politiques de la monoparentalité, considérée comme objet d'une mobilisation croissante, tant de la part des acteurs politiques que de ladite société civile. À partir d'une analyse de la situation contemporaine autant qu'à partir d'une expérience d'intervention associative spécifique – le projet *Paroles de daronnes* –, cette analyse propose de ressaisir ce qui – de manière plus systémique que conjoncturelle – tend à rendre inefficaces la majorité des dispositifs de prise en charge associative des familles monoparentales.

La monoparentalité apparaît aujourd’hui comme une problématique sociale centrale et structurante dans la société belge, et plus spécifiquement en Fédération Wallonie-Bruxelles. À chaque échéance électorale, les familles monoparentales deviennent un objet de campagne récurrent, mobilisant les discours politiques en faveur de nouvelles mesures de soutien ou de changements de paradigme. Cela n’a rien de surprenant lorsque l’on sait que 33 % des ménages bruxellois et 28 % des ménages wallons sont constitués de familles monoparentales¹. Dans le même ordre d’idées, la société civile semble également avoir identifié les « mamans solos » comme un public prioritaire et mobilisateur, tant en matière d’énergie militante que de dispositifs concrets : services d’accompagnement individualisé, activités de soutien, initiatives de cohésion sociale, publications thématiques, ressources analytiques, etc. À titre d’exemple, pour lutter contre le non-recours aux droits et soutenir les familles monoparentales, Equals.Brussels, en collaboration avec la Maison des Parents Solos, a mis en place la plateforme *parentsolo.brussels*, dont l’objectif est, selon ses concepteurs, de « rassembler l’ensemble des informations, aides et mesures de soutien destinées aux familles monoparentales et aux professionnel·les qui les accompagnent² ». Plusieurs thématiques y sont abordées, proposant un large éventail de services. Toutefois, lorsqu’on examine ces dispositifs de plus près — ici comme ailleurs —, il apparaît que la plupart des aides proposées ne sont pas spécifiquement conçues pour les familles monoparentales. Elles ne répondent pas toujours de manière adéquate aux caractéristiques propres de ces familles, notamment le fait de devoir subvenir aux besoins de plusieurs personnes avec un seul revenu. Face à ce qui pourrait apparaître comme une prise de conscience croissante de cette réalité socio-économique complexe, il nous semble légitime de nous interroger sur les limites et la pertinence des initiatives et dispositifs en place. Étant nous-mêmes acteurs de terrain, directement impliqués dans ce champ d’intervention, nous savons d’expérience que l’adéquation des offres de service reste, pour le dire modestement, encore très en deçà des besoins réels posés par la monoparentalité, tant pour les individus que pour le collectif social.

Dans le dossier « Monoparentalités à Bruxelles : Etats des lieux et perspectives³ », sorte de document de synthèse sur la monoparentalité en région bruxelloise publié en 2013, on peut remarquer que plusieurs colloques⁴ se

1 Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2013, « Monoparentalités à Bruxelles : Etats des lieux et perspectives »

2 <https://parentsolo.brussels/>

3 Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2013, « Monoparentalités à Bruxelles : Etats des lieux et perspectives »

4 Tels que le Colloque de la Fondation Roi Baudouin (en 2000), le Colloque femmes monoparentales

sont tenus à Bruxelles, dès le début des années 2000, mettant en évidence les vécus des parents solos et recommandant de mesures, avec, comme le disent le journaliste Lemaigre et le sociologue Wagener, « [...] *l'idée centrale de ne pas considérer la «famille monoparentale» comme une «pathologie»* ». Comme nous l'évoquions, ces dernières années de nombreuses associations se sont intéressées aux situations que vivent les familles monoparentales. Des associations dont le principal projet social est la monoparentalité ont vu le jour tels que *la Maison des parents solos* et *Les mères-veilleuses* à Bruxelles ou le *Relais famille mono* en Wallonie. D'autres ont créé des ateliers de sensibilisation ou d'entraide, tel que l'ARC avec son projet « Paroles de Daronnes », mais aussi le projet « Cabane » à la Ligue des familles par exemple. Les appels à projets des différentes instances publiques se sont également tournés vers cette frange de la population peu mise en avant au préalable. Ces associations effectuent un travail formidable de première ligne. Les familles monoparentales y trouvent un endroit accueillant et l'écoute dont elles ont indéniablement besoin. Mais que penser de ces initiatives publiques et de leurs bienfaits lorsque, dans les faits, on observe encore aujourd'hui des mesures antisociales dans des matières qui touchent au plus près ces familles tel que le logement, les aides sociales et l'emploi entre autres exemples. Alors que ce sujet apparaît donc important pour bon nombre de partis politiques, que le monde associatif se mobilise autour de cette question, les familles monoparentales semblent encore bien trop souvent être laissées à elles-mêmes. Trente ans de politique publique et la multiplication des aides auxquelles elles ont droit ne semblent pas répondre aux besoins, ni résoudre les difficultés.

Cet article entend donc tracer les contours d'un certain nombre de difficultés posées par la montée en puissance du thème de la monoparentalité dans l'espace social et le débat public. On montrera plus tard qu'il est difficile de trouver un consensus sur la définition de la monoparentalité, tant les réalités sont diverses. On pourrait dès lors se demander si ces difficultés de définition ont une incidence ou non sur la difficulté de créer des aides publiques propres aux parents solos ou de proposer un statut spécifique à ces derniers. Il nous semble néanmoins important de déjà aborder un aspect de définition. Car si parler de « familles monoparentales » permet de donner une vision globale du phénomène, cette appellation tend à occulter une réalité fondamentale : plus de 80 % de ces familles sont dirigées par des femmes, potentiellement issues de l'immigration et confrontées à un isole-

(en 2006), Mémorandum de la Plateforme fédérale des familles monoparentales (en 2004 et 2007), Journée d'étude du réseau Flora sur la politique bruxelloise et les familles monoparentales (2012)

5 Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, novembre 2013, « Monoparentalités à Bruxelles : Etats des lieux et perspectives ».

ment accru et une précarité persistante. Gérard Neyrand souligne d'ailleurs que « masquer les différences de positionnement entre les sexes risque de passer sous silence le fait que cette situation concerne essentiellement des femmes ». ⁶ Car ces « mamans solos », comme on les appelle couramment, doivent jongler avec des défis spécifiques : des emplois précaires, souvent à temps partiel, des difficultés d'accès au logement, et une charge mentale écrasante. ⁷ La réalité du terrain nous montre que ces obstacles peuvent être aggravés par des discriminations multiples liées au genre ou à l'origine ethnique, par exemple, rendant leur quotidien encore plus complexe. Il nous paraît dès lors logique d'associer monoparentalité et questions de genre et de discriminations, notamment en matière d'emploi. Ce postulat sera transversal dans cet article, sans toutefois ignorer l'existence de familles monoparentales ayant à leur tête un homme et éprouvant également des difficultés.

La question la plus générale qui se pose à nous n'est donc rien d'autre que celle de l'efficacité réelle des projets sociaux et des politiques publiques du point de vue de la transformation des conditions d'existence de la population et de s'interroger, alors, sur la manière dont ces dernières ont conduit, ou non, à des effets concrets et adaptés. De la même manière, on pourra se demander si le manque de cohérence et de coordination entre les analyses théoriques et les actions concrètes n'induit pas un genre de vide persistant, laissant – en l'occurrence – les familles monoparentales structurellement en marge des priorités des politiques sociales ? Mais, avant de répondre à ces questions, il nous semble indispensable de mieux circonscrire ce que le vocabulaire associé à la « monoparentalité » recouvre dans la réalité : il nous faut mieux la définir et mieux rendre compte des prises en charge publiques dont elle fait l'objet. Nous pourrions alors, dans un deuxième temps et à partir de notre propre expérience, rethématiser un certain nombre d'écueils propre à l'intervention associative dans ce secteur ; écueils non sans lien avec la manière dont sont élaborées et implémentées les logiques politiques dominantes en la matière.

TENTATIVE DE DÉFINITION

Comme tout concept sociologique et politique, la monoparentalité doit être définie. Et force est de constater l'absence de consensus sur cette

6 Neyrand Gérard, « Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité », dans *La pluri-parentalité*, sous la direction de D. Le Gall et Y. Bettahar, Paris, PUF, 2001.

7 On peut retrouver cette réalité dans différents dossiers sur la monoparentalité en particulier dans le dossier de La Ligue des familles, Mars 2023, « Familles monoparentales invisibles : les politiques publiques auxquelles elles n'ont pas droit »

question. Il nous semble, dans un premier temps, important de nous poser la question de l'origine du terme et de ce qu'il représente. Des familles monoparentales, il en a toujours existé⁸. Pendant longtemps, la question de la monoparentalité était étroitement associée à celle du veuvage⁹. Depuis les années 1970, les raisons justifiant de la monoparentalité ont fortement évoluées. Les trois quarts des familles monoparentales aujourd'hui sont constituées après une séparation ou un divorce et 15% sont le fait d'une naissance chez des mères célibataires¹⁰. La notion de « famille monoparentale » apparaît parallèlement à cette transformation sociologique. Elle devient par la même occasion un objet de recherche et un sujet politique.

Le terme « Famille monoparentale » est directement dérivé de l'anglais « One-parent family » ou encore « Single-parent family ». Il est donc apparu dans le langage courant en Belgique (en passant par la France), importé par différentes sociologues féministes, inquiètes des inégalités que ce phénomène pouvait entraîner pour les femmes en situation de monoparentalité¹¹.

Les différentes tentatives de définition acceptées aujourd'hui traduisent généralement un dessein politique. Ainsi, dans sa « Recherche-Action sur les besoins des familles monoparentales¹² », la Ligue des familles justifie son choix d'une définition très large par sa volonté de ne laisser aucune famille sur le côté. Elle dit : « une définition juridique stricte risquerait de faire basculer beaucoup de familles monoparentales dans la vulnérabilité et la précarité. Certains risqueraient de passer au travers des mailles du filet de sécurité car elles ne correspondraient pas à une définition figée¹³ ». L'autrice a donc choisit une définition particulièrement large : « Tous ceux et celles qui, à un moment de leur vie, se retrouvent en situation d'assumer seul(e) de manière permanente, principale, égalitaire ou occasionnelle l'hébergement et l'éducation d'un enfant¹⁴ ».

Certaines définitions sont beaucoup plus restrictives. Prenons la plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, qui définit la famille monoparentale selon un point de vue socio-économique, comme celle où un parent assure en majeure partie seul au quotidien

8 Légaré Jacques, Desjardins Bertrand, «La monoparentalité: un concept moderne, une réalité ancienne», *Population*, 46^e année, n°6, 1991. pp. 1677-1687.

9 Eydoux Anne, Letablier Marie-Thérèse, «Les familles monoparentales en France: Rapport de recherche», *Centre d'études de l'emploi*, n°36, Juin 2007.

10 *Ibidem*.

11 *Ibidem*.

12 SIMON N., Recherche-Action sur les besoins des familles monoparentales, La Ligue des familles, Septembre 2018

13 *Ibidem*.

14 *Ibidem*.

la charge économique et éducative du ou des enfant(s), qu'il ait (droit à) une rente alimentaire ou non¹⁵. Cette définition ajoute un critère de temps minimum. Les familles dans lesquelles les enfants sont présents 50% du temps n'entrent pas dans cette appellation, excluant de facto, un très grand nombre de familles du concept de monoparentalité. D'autres définitions nous semblent pertinentes. Le site « famillemonoparentale.ch » utilise par exemple une définition qui part du vécu des enfants: « Les familles monoparentales sont des familles avec des enfants qui n'habitent pas avec leurs deux parents dans un même ménage. Les parents les élèvent seuls¹⁶ ». Sachant qu'un tiers des enfants bruxellois grandissent dans une famille monoparentale et que les effets sur leur développement n'ont encore que peu été étudiés, cette définition nous semble très intéressante.

Ces définitions, aussi complètes soient-elles, peinent à rendre compte de la réalité. Comme nous l'avons déjà dit, ce phénomène concerne très majoritairement des femmes. En effet, à Bruxelles, aujourd'hui, plus de 86% des familles monoparentales ont à leur tête une femme¹⁷. C'est un peu moins dans les autres régions du pays, tout en restant bien au-dessus des 80%. De même, ces définitions ne font jamais mention des différentes formes de précarité rencontrées par ces familles. Ces précarités, sans y être inhérentes, sont fortement accentuées par la monoparentalité. Il nous semble important de revenir sur ces différentes formes de précarité. Car en ne reconnaissant pas pleinement cette dimension genrée et sociale, les politiques risquent de proposer des solutions inadaptées ou incomplètes, ne répondant pas aux besoins spécifiques des familles monoparentales.

REVENUS, LOGEMENT, SANTÉ, EMPLOI : LES PRÉCARITÉS OMNIPRÉSENTES DES FAMILLES MONOPARENTALES

Toutes les études tendent à démontrer que les familles monoparentales sont surreprésentées dans les groupes les plus vulnérables de notre société. Il serait néanmoins erroné de penser que monoparentalité rime systématiquement avec précarité, mal-logement, chômage, etc. En partant des différentes définitions présentées ci-dessus, il est évident que le concept de « famille monoparentale » regroupe des réalités très hétérogènes. Si certaines d'entre elles rencontrent des difficultés importantes, d'autres n'en rencontrent qu'une partie, voir aucune. Il nous semble important de lister rapidement

15 Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, Monoparentalités à Bruxelles. Etat des lieux et perspectives, Novembre 2023.

16 Famillemonoparentale.ch

17 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2024). *Baromètre social 2023*. Bruxelles : Vivalis.brussels.

les difficultés rencontrées par (certaines) familles monoparentales, car c'est à partir de la réponse apportée à ces difficultés par les pouvoirs publics que le secteur associatif se positionne.

D'abord, la précarité des familles monoparentales mérite d'être mise en lumière. Les chiffres sont éloquentes : à Bruxelles, 40% des familles monoparentales sont à risque de pauvreté. 12% d'entre elles vivent en situation de privation matérielle sévère. Et 54% des familles aidées par les CPAS sont monoparentales. Les revenus de remplacement auxquels ces familles ont droit n'atteignent jamais le seuil de risque de pauvreté pour une famille avec deux enfants. Et les allocations familiales majorées dont elles peuvent bénéficier ne comblent pas suffisamment le trou¹⁸.

En matière d'emploi, le taux de chômage des femmes monoparentales est 5 fois plus élevé que celui des femmes cohabitantes, passant de 5% à 25%, alors qu'elles font partie de la catégorie de personnes dont le taux d'emploi est le plus faible, à 55%¹⁹. Il est intéressant néanmoins de noter que le taux d'emploi des hommes en situation de monoparentalité diminue très peu par rapport aux taux d'emploi des hommes cohabitants (-6% pour les hommes et -22% pour les femmes)²⁰. 41.4% des mères monoparentales travaillent à temps partiel²¹.

En matière de logement, les familles monoparentales sont confrontées à deux problèmes : l'accès au logement et la qualité des logements qu'elles occupent. Pour 51% des familles monoparentales, le logement représente plus de la moitié des revenus²². Dans un marché ultra-concurrentiel comme le marché immobilier bruxellois, où les logements sociaux sont largement insuffisants pour répondre à la demande, les femmes monoparentales n'ont que peu d'argument pour décrocher un logement. Surtout quand, comme on l'a vu, elles ne disposent pas d'un emploi à temps plein. Mais face à la pénurie globale de logements sociaux (de qualité), cette priorité est rarement assortie d'effets et les familles se retrouvent dès lors sur le marché locatif privé ultra-concurrentiel.

Enfin, en matière de santé aussi, les femmes monoparentales rencontrent des difficultés importantes : elles sont 26% à reporter fréquemment des soins pour raisons financières. 34% d'entre elles se sentent en mauvaise

18 *Ibidem*.

19 Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale, *Monoparentalités à Bruxelles, Etat des lieux et perspectives*, novembre 2013.

20 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2024). *Baromètre social 2023*. Bruxelles : Vivalis.brussels.

21 *Ibidem*.

22 *Ibidem*.

santé et 34% encore décrivent plus de trois symptômes de dépression (anxiété, troubles du sommeil, idées suicidaires, etc.)²³. Aborder la question de la santé mentale permet d'aborder une question qui ne ressort dans presque aucune étude : le temps pour soi. Or, comme exprimé très clairement par les différentes intervenantes du podcast « Paroles de Daronnes », cette question est primordiale.

Ces chiffres sont éloquents quant à la précarité et aux difficultés rencontrées par les familles monoparentales. Ces difficultés s'expliquent de différentes manières. Les discriminations en font certainement partie, les familles monoparentales étant à l'intersection de différentes discriminations.

Depuis 2023, le *Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la diversité* reprend la monoparentalité comme protégé. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure les familles monoparentales sont discriminées parce que monoparentale. Disons-le tout de suite, si on ne peut exclure des discriminations sur base de la monoparentalité, elles nous semblent marginales. Il serait de toutes manières difficile de les distinguer des discriminations sur base du critère des responsabilités familiales. Au vu des éléments de définition repris ci-dessus, il nous paraît évident que d'autres critères peuvent être mis en avant pour expliquer les discriminations dont sont victimes les familles monoparentales : le genre, la fortune, la santé, éventuellement l'origine nationale ou la prétendue race.

S'il ne fait pas de doute que les familles monoparentales sont discriminées sur base de ces différents critères, il nous semble important de ne pas oublier l'approche intersectionnelle. Ce public cible est autant discriminé, non pas parce qu'il cumule ces différents critères, mais bien parce qu'il est à l'intersection de ces différents critères. Et cette approche intersectionnelle n'a, on le verra plus tard, pas encore été prise en considération par les pouvoirs publics et politiques. Cependant, par-delà la prise en charge par des institutions publiques, ce sont – comme nous l'avons déjà mentionné – aussi (sinon surtout) les associations non-marchandes qui interviennent auprès des familles monoparentales. Ces interventions sont profondément différenciées, non seulement par la variation des champs d'expertise propres à chaque association, mais également par la diversification des sources de financement mobilisables par ces mêmes associations.

23 *Ibidem*.

DES ASSOCIATIONS ACTIVES MAIS CONTRAINTES

Les associations sont prises dans un système bureaucratique où l'obtention de subventions devient un objectif en soi, parfois au détriment de l'efficacité des actions concrètes. Cette logique de survie des structures et la bureaucratisation des projets, souvent déconnectés des réalités et répondant insuffisamment aux besoins des familles monoparentales, génèrent un décalage entre les analyses théoriques et l'action réelle, retardant ainsi la mise en place de solutions efficaces pour répondre aux besoins urgents de ces familles.

En s'appuyant sur le livre de Lily Zalzett et Stella Fihn, « Te plains pas, c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif²⁴ », plusieurs stratégies peuvent être identifiées comme desservant parfois le public cible. En premier lieu, Zalzett et Fihn dénoncent le principe même de bureaucratisation du milieu associatif, qui pour obtenir des subventions, se doit de remplir des rapports et de suivre un schéma très précis et attendu par les instances, qui est loin de la réalité concrète des bénéficiaires.

Dans son article intitulé « La chalandisation du non-marchand – Une convergence des luttes entre les associations et leurs publics ? », Nicolas Marion résume bien cette problématique « *[D]ans ce régime s'observe donc un rapport contractuel entre l'Etat et l'association, qui à la façon d'un CDD classique entre un employé et son patron, se voit attribuer une mission et une somme pour l'accomplir²⁵* ». Il semblerait que la surcharge administrative et la logique de sous-traitance peuvent parfois complexifier le travail des associations et rendre plus difficile leur mission première : répondre efficacement aux besoins des familles monoparentales. De plus, comme Nicolas Marion ajoute dans son article, « *les pratiques sont commandées par une instance externe, et non plus depuis l'intérieur et la réalité interne des opérateurs. De plus, cela induit un schéma de sous-traitance concurrentielle qui, au sein d'un quasi marché social, est générateur de « lutte interne aux secteurs²⁶* ». Les associations sont en compétition les unes avec les autres pour assurer leur survie.

24 Fihn Stella, Zalzett Lily, *Te plains pas, c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif*, Le Mas d'Azil, Nietléditions, 2020.

25 Nicolas Marion, « La chalandisation du non marchand. Une convergence des luttes entre les associations et leurs publics ? », ARC, 2017 [En ligne] : <https://www.arc-culture.be/publications/la-chalandisation-du-non-marchand-une-convergence-des-luttes-entre-les-associations-et-leurs-publics/>

26 *Ibidem*.

Chaque étape du projet est minutieusement notifiée dans une feuille de route comprenant le déroulement de l'évènement, le public cible, tout sera comptabilisé le plus précisément possible. Chaque projet est ensuite examiné par un jury constitué au sein du marché public et le montant alloué sera réfléchi par rapport à la proposition de chaque coût émis par les associations. Ceci enclenche *de facto* une autre dynamique qui est l'engagement des professionnels. Afin de couvrir un maximum de projets et d'être le plus « concurrentiel » possible, les engagements précaires et le bénévolat sont de plus en plus courants dans le milieu associatif. Cet aspect amène donc un *turn over* important qui fragilise la relation avec le public. Pour les mamans solos, ou tout autre groupe fragilisé, la pérennité dans l'échange est pourtant essentielle pour établir une relation de confiance.

Enfin, cette dynamique influence également la position du public. Sur le terrain, nous entendons souvent des mamans solos exprimer une forme de lassitude quant aux changements réels qu'apportent les initiatives proposées sur leur quotidien. Régulièrement sollicitées pour participer à des ateliers ou animations, elles perçoivent parfois ces initiatives comme déconnectées de leurs réalités. Les ateliers leur amènent certes un moment de répit, des rencontres qui sont fondamentales pour sortir de l'isolement. Mais les discriminations qu'elles subissent changent peu malgré leurs diverses participations à des projets associatifs.

Pourtant, leur engagement est essentiel : sans leur participation, de nombreuses associations risqueraient de perdre une part importante de leurs subsides. Cette situation crée un paradoxe où le public devient un élément clé de la pérennisation des projets, tout en constatant que le relais avec les pouvoirs publics reste trop éloigné, pour ne pas dire factice, pour générer des changements concrets et efficaces dans leur quotidien.

BEAUCOUP D' ACTIONS, MAIS POUR QUELS RÉSULTATS ?

Comme on a pu le constater, la famille monoparentale constitue un excellent public pour le secteur associatif et les politiques publiques. Active dans tous les domaines mais un peu laissée pour compte, elle permet un large spectre d'actions.

L'ARC a pris l'initiative de s'emparer de la problématique de la monoparentalité sans répondre à aucun appel à projet : Paroles de Daronnes est un atelier d'éducation permanente structuré autour de la production d'un podcast créé par des mamans solos. Dans une logique féministe et en

non-mixité choisie, les mamans solos se retrouvent durant trois ateliers afin de libérer leur parole et raconter les problématiques et les freins que leur imposent leur situation.

Lors des premières rencontres, les langues se sont fortement déliées. Plusieurs « daronnes » faisaient déjà parties d'associations qui venaient de voir le jour quelques années auparavant. D'autres doutaient encore un peu de leur prise de position. Mais chacune comprenait que ce qu'elles pensaient être les seules à vivre, une majorité des mamans présentes le ressentaient également, notamment le sentiment d'être seule et d'être peu entendue.

À partir de ce premier constat d'un vécu commun, il est rapidement devenu évident que les difficultés particulières que rencontraient les membres du groupe répondaient à de vastes problèmes structurels qu'il s'agissait de visibiliser en profondeur. En 2023, deux épisodes ont été enregistrés sur les stéréotypes et les préjugés liés à la monoparentalité, ainsi que sur les problèmes spécifiques que les mamans solos rencontrent lors de la recherche d'un logement à Bruxelles.

Par la suite, le groupe initial de mamans solos a eu beaucoup de difficultés à se réunir. Nous avons dès lors pris la décision de « nomadiser » Paroles de Daronnes en proposant des partenariats à des associations de familles monoparentales ou à des projets à court terme, afin de traiter de sujets aussi variés que le non-recours au droit avec le projet *Monopedia* de l'asbl Pour la Solidarité, les relations amoureuses et sexuelles avec le CVFE à Liège, le projet Miriam²⁷ avec le CPAS d'Evere et les violences conjugales avec la Maison des Parents Solos.²⁸

Mais si nous acceptons de faire un peu d'auto-critique, le projet « Paroles de Daronnes » est également concerné par cette problématique de l'inefficacité des interventions associatives auprès des familles monoparentales. Si le projet permet de faire entendre la voix des mamans solos, de leur laisser la direction des thèmes proposés, de sortir de l'isolement et de faire connaître le quotidien des familles monoparentales à un large public, force

27 Le projet Miriam s'adresse aux mères qui ont recours à une forme d'aide relevant des missions du CPAS. Il se concentre sur dix domaines de vie différents, aussi variés que l'emploi, le logement, la vie sociale, les relations avec les enfants, etc. et s'appuie sur le travail associatif. Ce projet démontre une nouvelle fois que face à un public fortement discriminé et regroupant différentes formes de précarités, une approche volontaire et complète permet de réaliser des progrès significatifs. À l'inverse, face à des problématiques aussi complexes, les actions ponctuelles, qui ne s'attaquent qu'à une partie du problème, n'ont que peu d'impact. Les résultats de ce projet sont édifiants : 7 femmes sur 10 ressortent plus autonomes, plus confiantes, mieux armées. Or, le projet Miriam ne sera pas reconduit en 2026, faute de budget.

28 Les épisodes sont sur toutes les plateformes d'écoute et sur le site de l'ARC : <https://www.arc-culture.be/paroles-de-daronnes/>

est de constater que, malheureusement, leur parole n'est pas entendue par les politiques en vue d'un changement majeur pour ces familles. Et nous manquons cruellement de moyens pour aller plus loin.

Pour bien cerner nos propos, il est important de préciser avant toute chose que les projets proposés par les diverses associations que nous pourrions citer sont des projets de qualité et qui permettent aux mamans solos de se rencontrer et de sortir de leurs quotidiens. Mais trop peu de ces projets offrent des réponses structurelles : la recherche d'un emploi avec des horaires adaptés ou la recherche d'un logement adéquat à bas prix ou un soutien administratif ou juridique. Bref, un levier pour transformer leur réalité.

Les associations par le biais des appels à projet proposent des actions qui ciblent les besoins et demandes des mères monoparentales, mais ces projets ne sont pas pérennes. Heureusement, des associations comme la Maison des Parents solos existent, qui proposent une action plus globale telle que de l'aide psychologique, de l'aide juridique, un espace d'écoute, ... Mais tout cela demande du budget et des sources vives. Or comme dit plus haut, les subsides ne sont pas extensibles et les travailleurs-euses, sous-payés et peu considérés, changent régulièrement. D'autres moyens devraient être mis en œuvre aujourd'hui pour s'assurer du bon fonctionnement et de la pérennité des projets.

Pourtant on sait que les familles monoparentales sont en recherche constante de soutien, mais les projets sont majoritairement des projets à court terme. Et c'est là que ça coince, les associations sont en surcharges administratives afin d'avoir les fameux subsides. Les projets doivent être rentables, visibles, évaluables... et tant pis si cela n'a pas complètement de sens pour les mamans. L'important, c'est de cocher les cases. Le public devient alors un « indicateur », un chiffre dans un rapport. Les femmes sont invitées à « participer », non pour transformer leur vie mais pour faire tourner la machine associative. Bien entendu, les animateurs.trices font au mieux pour allier fond et forme du projet, mais le fait est là.

Les politiques publiques en faveur des familles monoparentales rencontrent les mêmes écueils. Elles offrent des aides ponctuelles ou partielles alors que la problématique demande une approche intersectionnelle, holistique et volontariste.

CONCLUSIONS

Les familles monoparentales bénéficient d'aides de différents types, qu'il s'agisse de complément d'allocations familiales, d'allocation de loyer, etc. S'il semble évident que ces aides sont insuffisantes, elles démontrent néanmoins l'attention du politique pour cette problématique. Comme nous l'avons vu également, les familles monoparentales étant très diversifiées, il est complexe de définir des politiques de soutien qui ne touchent que les personnes ayant réellement besoin d'aide.

Cependant, les familles monoparentales sont une édifiante illustration que les limitations des aides touchent particulièrement et en premier les personnes les plus vulnérables. Et les familles monoparentales font partie des groupes les plus vulnérables. Elles sont touchées plus fortement par l'absence de logement sociaux car leur situation ne leur permet pas de trouver de solution sur le marché privé. Elles sont plus durement touchées par les limitations d'allocations familiales. Elles sont les premières victimes des réformes de remboursement des soins de santé. Et c'est encore elles qui seront principalement touchées par la réforme des allocations de chômage prévue par le gouvernement « Arizona ». Or, c'est lorsque l'on est à la croisée de différents besoins, que ces différentes politiques d'économies se font le plus sentir.

Le secteur associatif, bien que de bonne volonté, se retrouve coincé dans un système de subventionnement qui ne favorise pas les projets pérennes et une approche holistique. Comme nous l'avons expliqué, le système dans lequel évoluent les associations est concurrentiel plutôt que complémentaire. Les associations, dans tous les domaines, luttent pour une maigre part du maigre gâteau des subsides aux associations. Cette compétition favorise les projets ponctuels, les coups d'éclats sans lendemain, et ne permet pas de répondre efficacement aux besoins des publics visés, surtout si ceux-ci sont peu organisés et représentés, comme c'est le cas des familles monoparentales.

De même, les pouvoirs publics, dans le morcèlement administratif et institutionnel de la Belgique, ne proposent pas de solution aux familles monoparentales. Ou plutôt, n'en proposent plus, puisque le projet Miriam, salué pour sa qualité tant par les personnes concernées, les assistantes sociales qui y participaient, les académiques et les associations, ne sera pas reconduit. Or, ce projet est sans doute une grande partie de la solution : une approche holistique, soutenue par les pouvoirs publics et s'appuyant sur le

réseau associatif pour fournir aux familles parentales des pistes dans tous domaines dans lesquelles elles peuvent rencontrer des difficultés.

Dans le contexte des politiques actuelles menées par le gouvernement «Arizona», les inquiétudes sont nombreuses quant à l'avenir du secteur associatif. Les coupes budgétaires annoncées dans le «non marchand» fragilisent gravement des associations déjà en tension, qui jouent pourtant un rôle crucial dans l'accompagnement des publics précarisés, dont les familles monoparentales. Tout en sachant que le statu quo actuel, qui leur permet de survivre, alimente une situation inefficace. En parallèle, les CPAS sont saturés, confrontés à une augmentation constante des demandes et à une diminution des ressources humaines et financières. Tandis que des réformes structurelles menacent les droits sociaux, les lieux de première ligne manquent cruellement de moyens pour assurer leur mission. Cette dynamique risque à terme de compromettre l'accès aux droits fondamentaux et de détériorer durablement la qualité du lien social.

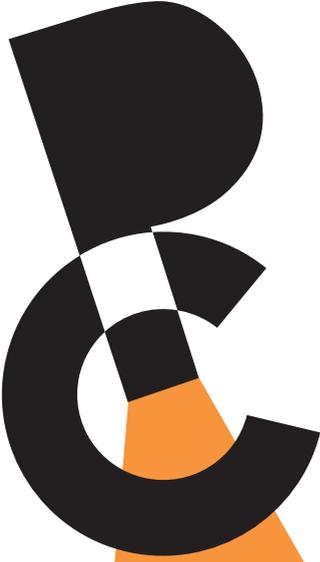
Il est donc à craindre que les premières victimes soient à nouveau les publics les plus vulnérables. Et donc les familles monoparentales. Au vu de tout ce qui a été dit plus haut, il est important de se demander comment, dans notre cas, faire évoluer un projet comme *Paroles de Daronnes* pour rester au plus proche des réalités et des besoins des mamans solos.

Le projet n'ayant pas de budget structurel, il est évident que nous ne pouvons pas, à notre échelle, proposer des solutions concrètes pour faire évoluer leur statut social ou économique. Mais cela ne veut pas dire que nous n'avons aucun levier. Transformer *Paroles de Daronnes* en un véritable laboratoire de vécu, au-delà du format podcast, semble être une voie pertinente et réaliste. Le podcast pourrait devenir le point de départ d'un travail plus ancré, plus collectif, où la parole débouchera sur des pistes d'action concrètes.

Une des pistes serait d'organiser des ateliers co-construits avec des associations de première ligne, où l'on créerait ensemble des espaces de réflexion et de mise en récit. Ces moments pourraient ensuite, si le groupe le souhaite, se transformer en actions militantes collectives, portées par et pour les mamans elles-mêmes.

Cependant, le manque de moyens, la précarité du secteur et le manque de reconnaissance politique sont réels. Tant que les projets ne sont financés qu'au compte-gouttes, dans une logique d'appel à projets à court-terme, il restera difficile de construire quelque chose de pérenne avec les personnes concernées. Et il faut bien l'avouer l'avenir ne présage pas de changement

positif pour notre secteur. Il nous est impossible de savoir si *Paroles de Daronnes*, comme d'autres projets à durée limitée, pourra évoluer vers quelque chose de plus durable, capable d'apporter un réel soutien aux familles monoparentales, ici et maintenant. Mais une chose est sûre : ce sont les mamans qui y participent qui doivent en rester les principales actrices. C'est à elles de construire, de décider, d'y adhérer ou non. Aux associations de les soutenir, pas de les diriger. C'est fondamental. Du moins, ce serait déjà le cas dans un monde un peu moins tordu.



**PERMANENCES
CRITIQUES**